

Le vingt-neuf Octobre an mil cent soixante-dix-neuf, à cinq heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Cécilie Charles Noce

Agée de vingt-deux ans, née à La Gard département de l'Aisne le trois du mois de janvier mil-huit-cent-quarante profession de Carrière domiciliée à La Gard département de l'Aisne fils naturel de Jacques Noce profession de Carrière et de Marie-Melanie Caribonne son épouse en son vivant sans profession domiciliés à La Gard, se sont présentés et ont contracté d'une part

Et de Sophie Marguerite Alexandrine Bastide

Agée de dix-neuf ans, née à Coubron département de l'Aisne le quatre du mois de janvier mil-huit-cent-quarante profession d'auteur domiciliée à La Gard département de l'Aisne fille mineure de Louis-Benoit Quenecq Bastide profession d'industriel domiciliés à La Gard et de Antoinette Gerbude Christian son épouse profession d'industriel domiciliés à La Gard, se sont présentés et consentants d'autre part.

- Les actes préliminaires sont :
1. La publication des mariages faite par moi dans l'opposition des deux sexes, dix-neuf et vingt-neuf octobre dernier, demeurées affichées pendant la loi, par la loi.
 2. Au acte de naissance du futur époux ;
 3. Au acte de décès de la mère du futur époux ;
 4. Au extrait de l'acte de naissance de la future épouse ;

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'ils ont contracté le mariage, à la date du mil-huit-cent-soixante par devant M^e notaire à

département de

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Sophie Marguerite Alexandrine Bastide et l'autre Cécilie Charles Noce

Le tout en présence de Maurice Ginouvrier domiciliés à La Gard département de l'Aisne âgé de soixante-deux ans profession de propriétaire non parent ni allié des futurs époux

De Joseph Franc département de l'Aisne âgé de cinquante-cinq ans domiciliés à La Gard profession de propriétaire non parent ni allié des futurs époux

De Joseph Delacq département de l'Aisne âgé de soixante-deux ans domiciliés à La Gard profession d'ancien marié non parent ni allié des futurs époux

Et de Charles Langier département de l'Aisne âgé de trente-trois ans domiciliés à La Gard profession de Marchand époux non parent ni allié des futurs époux

Après quoi Maurice Clère Maire de la Commune de La Gard a fait ses fonctions d'officier de l'état civil, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signée avec moi, par les quatre témoins, l'époux et la future épouse ayant déclaré n'être point mariés d'aucune façon.

Ginouvrier, Franc, Delacq, Langier, M^e Clère